

SANTÉ

ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ

MINISTÈRE DE LA SANTÉ
ET DES SPORTS

Arrêté du 14 avril 2010 portant fin de fonction dans l'emploi de conseiller général des établissements de santé

NOR : SASC1030521A

La ministre de la santé et des sports,
Vu le code de la santé publique, et notamment les articles L. 6141-7-2 et R. 6152-51 ;
Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;
Vu le décret n° 2006-720 du 21 juin 2006 relatif au statut d'emploi de conseiller général des établissements de santé ;
Vu l'arrêté du 17 avril 2007 portant nomination de M. Michel BALLEREAU, administrateur civil hors classe, dans l'emploi de conseiller général des établissements de santé,

Arrête :

Article 1^{er}

Il est mis fin, à compter du 17 avril 2010, aux fonctions de M. Michel BALLEREAU, administrateur civil hors classe, dans l'emploi de conseiller général des établissements de santé.

Article 2

Le chef du service de l'inspection générale des affaires sociales et la directrice générale du Centre national de gestion des praticiens hospitaliers et des personnels de direction de la fonction publique hospitalière sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la santé.

Fait à Paris, le 14 avril 2010.

La ministre de la santé et des sports,
ROSELYNE BACHELOT-NARQUIN